

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Ville de Métis-sur-Mer

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, tenue le lundi 2 août 2021**, à la salle du conseil, située au 138, rue Principale, à 19h30, sous la présidence de la mairesse madame Carolle-Anne Dubé.

Sont également présents les conseillères et conseillers suivants;

Mme. Martine bouchard  
Mme. Rita D. Turriff  
M. Simon Brochu  
M. Raynald Banville  
M. Christopher Astle  
Le conseiller Luc Hamelin est absent

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Ouverture de la séance**

### **2- Adoption de l'ordre du jour**

### **3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021**

### **4- Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**

- 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider
- 4.2 Comité Local de Développement
- 4.3 Comité des Loisirs
- 4.4 Comité de la bibliothèque
- 4.5 Comité d'embellissement

### **5- Finances**

- 5.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.2 Dépôt de l'état des activités financières à des fins fiscales

### **6- Administration**

- 6.1 Embauche de M. Jean Robidoux comme directeur général et secrétaire-Trésorier par intérim

### **7- Urbanisme et Environnement**

- 7.1 Présentation d'un PIIA, pour le 3, côte Seaside
- 7.2 Présentation d'un PIIA, pour le 231, route 132

### **8- Loisirs et Culture**

### **9-Travaux publics**

- 9.1 Installation de panneaux « Arrêt / Stop » sur la rue Beach, à l'intersection de la rue McNider

### **10- Sécurité publique**

- 10.1 Achat de génératrices, lits de camp et production de plans particuliers d'intervention avec les municipalités de la MRC de La Mitis, la ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis

### **11- Période de questions**

### **12- Levée de la séance**

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION NO. 21-08-111**

Il est proposé par madame Rita D. Turriff et unanimement résolu que la séance du conseil soit ouverte, il est alors 19h35.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION NO. 21-08-112**

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté.

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**  
**RÉSOLUTION NO. 21-08-113**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, plus de 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture. (art. 333, LCV)

Il est proposé par monsieur Raynald Banville et unanimement résolu d'approuver ce procès-verbal.

**4- RAPPORTS MENSUELS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DES COMITÉS**

**4.1 Conseil d'arrondissement Mac Nider**

Madame Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement mentionne les sujets qui ont été traités lors de l'assemblée du 2 août 2021, soit;

- Rapport du comité de développement concernant l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle d'entraînement
- Rapport du comité de bibliothèque concernant la réouverture de celle-ci
- Rapport du comité de bibliothèque concernant les plaques historiques
- Contrat octroyé aux entreprises D'Auteuil de 1 671 543.45 \$
- Embauche d'un nouveau pompier M. Samuel Labrie
- Subventions de la compagnie Innergex, au comité des loisirs pour la patinoire, 1 500.\$, à la Fabrique Notre-Dame de la compassion 750.\$, à l'Association socio-culturelle de Métis-sur-Mer, 1 500.\$, au CLD de Métis-sur-Mer pour un défibrillateur 900.\$ et pour le comité d'embellissement 587.\$ pour des achats d'arbres et d'arbustes.
- Embauche de Jean Robidoux comme directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour 6 mois.
- La date de la prochaine réunion est le lundi 13 septembre à 18h30 au bureau municipal
- 

**4.2 Comité de développement**

- La vice-présidente du CLD de Métis-sur-Mer, madame Marjolaine Sylvestre qui est coordonnatrice du département muséal aux Jardins de Métis va convoquer les membres au cours de la semaine prochaine.

### **4.3 Comité des loisirs**

- La grande vente des loisirs a généré des profits de 700.\$, le comité remercie la population.

### **4.4 Comité de la bibliothèque**

- En plus des services sans contact, une attention particulière est accordée aux membres et à leur famille, c'est-à-dire qu'un membre peut bénéficier de l'accès à la bibliothèque en prenant rendez-vous. Cela peut permettre aux enfants et adolescents de faire des choix sur place.
- Pour le club de lecture TD, HLSL peut compter sur le soutien d'une animatrice. C'est un emploi étudiant d'été Canada. Les jeunes du camp de jour et un groupe d'enfants du CPE Les Pinsons âgés de 3 à 5 ans profitent de l'animatrice en lecture
- Les prêts totaux des mois de mai et juin sont de 38. Si on soustrait les 11 prêts de documents d'exposition, sur 27 prêts, 17 sont des documents en français. Il y a eu 5 nouveaux abonnés au cours de ces deux derniers mois.

### **4.5 Comité d'embellissement**

- Il y a eu un problème d'orthographe avec un panneau historique

## **5-FINANCES**

### **5.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU FONDS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES RÉSOLUTION NO. 21-08-114**

Il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu que les comptes à payer suivants, au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 10884 à 10913 et 10916 à 10930 au montant de 68 171.65 \$ et les prélèvements bancaires numéros 3122 à 3133, au montant de 14 934.91 \$ applicables à l'année financière 2021, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que les chèques numéros 10914 et 10915 ont été annulés. De plus, la rémunération des employés et des élus, au montant de 37 009.43 \$ pour le mois de juillet 2021 est approuvée.

Je soussigné Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectuées par la ville de Métis-sur-Mer

---

Jean Robidoux

### **5.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES À DES FINS FISCALES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose l'état des activités financières à des fins fiscales daté du 28 juillet 2021

## **6-AMINISTRATION**

### **6.1 EMBAUCHE DE M. JEAN ROBIDOUX COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM RÉSOLUTION NO. 21-08-115**

Il est proposé par monsieur Raynald Banville et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Jean Robidoux comme directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour une durée de 6 mois à compter du 19 juillet 2021, aux conditions établies entre les parties.

## **7- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 PRÉSENTATION D'UN PIIA, POUR LE 3 CÔTE SEASIDE RÉSOLUTION NO. 21-08-116**

**Considérant** le PIIA présenté pour la propriété du 3, Côte Seaside, étant constitué du lot numéro 5 934 264 du cadastre du Québec et identifié au rôle d'évaluation de la Ville sous le matricule 6993-13-5796, à l'effet de remplacer le revêtement de la toiture sur le bâtiment principal en zone PIIA;

**Considérant que** le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment ou de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

**Considérant que** la forme et la pente du toit demeure inchangée ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

**Considérant que** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté afin d'émettre le permis de construction demandé;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur Simon Brochu et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architectural présenté pour remplacer le revêtement de la toiture sur le bâtiment principal, portant le numéro civique 3, Côte Seaside, qui est dans une zone où les PIIA s'applique.

### **7.2 PRÉSENTATION D'UN PIIA, POUR LE 231, ROUTE 132 (LOT 5 934 155) RÉSOLUTION NO. 21-08-117**

**Considérant** le PIIA présenté pour la propriété du 231, route 132, étant constituée du lot numéro 5 934 155 du cadastre du Québec et identifié au rôle d'évaluation de la Ville sous le matricule 6892-25-8794, à l'effet d'y permettre la construction d'un bâtiment principal en zone PIIA;

**Considérant que** la localisation du site conserve ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et que le bâtiment n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

**Considérant que** le bâtiment n'est pas représentatif du style architecturale des bâtiments type des secteurs à intérêt historique;

Considérant que l'emplacement projeté pour la future construction n'est pas visible d'aucun chemin public ou privé;

**Considérant que** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté afin d'émettre le permis de construction demandé, mais à certaines conditions;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la construction d'un bâtiment principal, sur le lot numéro 5 934 155 du cadastre du Québec, qui est dans une zone où les PIIA s'applique, à la condition que ledit bâtiment principal devra toujours être non visible d'un chemin public ou privé, par un écran visuel de végétaux ou par une clôture ou par une combinaison des deux.

## **8- LOISIRS ET CULTURE**

### **9- TRAVAUX PUBLICS**

#### **9.1 INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT / STOP » SUR LA RUE BEACH, À L'INTERSECTION DE LA RUE MCNIDER**

Il est proposé par monsieur Christopher Astle et adopté à la majorité de faire procéder à l'installation de panneaux « Arrêt / Stop » sur la rue Beach, à l'intersection de la rue McNider, afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route dans ce secteur. Le vote a été demandé par madame Rita D. Turriff.

Ont voté pour;

- M. Christopher Astle
- M. Simon Brochu
- Mme. Martine Bouchard
- Mme. Carole-Anne Dubé

Ont voté contre;

- Mme. Rita D. Turriff
- M. Raynald Banville

## **10- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **10.1 ACHAT DE GÉNÉRATRICES, LITS DE CAMP ET PRODUCTION DE PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MITIS, LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MRC DE LA MITIS**

**Considérant** les explications fournies par monsieur Stéphane Forest, directeur général de la municipalité de Sainte-Luce, à l'effet qu'il y a lieu de modifier l'entente intervenue entre les municipalités de la MRC de La Mitis et la MRC de La Mitis dans le dossier cité en rubrique;

**Pour ce motifs**, il est proposé par Rita D. Turriff et unanimement résolu d'autoriser la mairesse madame Carole-Anne Dubé et le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la ville de Métis-sur-Mer l'addenda # 1 de l'entente intervenue pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de 3 génératrices et différents équipements pouvant servir lord de sinistres et en partager les coûts d'acquisition.

## **10.2 ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT**

Il est proposé par madame Rita D. Turriff et unanimement résolu, de faire l'achat d'un défibrillateur pour la salle d'entraînement. Une partie du coût, soit 900.\$ sera défrayée par le CLD de Métis-sur-Mer, suite à la subvention versée par la compagnie Innergex. Le solde sera payé par la municipalité.

## **11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil

## **12-LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION NO. 21-08-118**

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, il est proposé par monsieur Simon Brochu et unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 19h52

---

Carolle-Anne Dubé, mairesse

---

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim

Je, Carolle-Anne Dubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

Carolle-Anne Dubé, mairesse